

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

Séance du 23 septembre 2016, 20 heures 30

ADHESIONS EPF-SMAF

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de **SAINT ELOY LES MINES, MADRIAT, REUGNY, MALREVERS** et **BOISSET** et de la communauté de communes de **SUMENE-ARTENSE** à l'EPF-Smaf.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve la définition de l'intérêt communautaire et les statuts de la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne comme validée par le conseil communautaire en date du 18 août 2016.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer la taxe d'aménagement, car considère que cela serait un frein à l'accès à la construction.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE

Le Conseil Municipal, après calcul des frais, décide de demander les frais de fonctionnement ainsi proposés aux communes concernées :

BAFFIE **1 293.35 x 2 élèves = 2 586.70 €**

BEURRIERES **1 293.35 x 1 élèves = 1 293.35 €**

REGIE CANTINE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture d'une régie de recettes pour la cantine et maintient la participation de la commune : le tarif/repas revient donc à 2.40 €.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal décide de réviser le régime indemnitaire au profit des agents de la collectivité ne le percevant pas et leur attribue les indemnités en fonction de leurs grades au coefficient 1.

REFECTION TOITURE EGLISE - SUBVENTIONS

Plan de financement 2017 :

Montant HT des travaux : 39 631 €

Subvention D.E.T.R. 16 (30 %) : 11 889 €

FIC 17 (37%) : 14 663 €

Part Communale : 13 079 €

Monsieur le Maire explique que l'état de dégradation laisse entrevoir des frais imprévus à l'estimation initiale, c'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande d'octroi de réserve parlementaire pour atteindre le plafond de 80 % de subventions.

LOYER LOGEMENT LE BOURG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal du bourg est actuellement vacant. Il précise que des travaux de réfection et d'entretien ont été effectués et que l'électroménager vétuste a été remplacé. Une annonce de mise en location annuelle est mise en ligne.

Le Conseil Municipal fixe le loyer à 400 €/ mois.

APPROBATION ADAP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le Conseil Municipal approuve la programmation suivante :

ERP/IOP	DELAI	COUT
MAIRIE	2017-2022	23 000 € HT
SALLE ANNEXE	2017-2022	2 550 € HT
ECOLE	2017-2022	12 300 € HT
CIMETIERE	2017-2022	1 150 € HT
EGLISE	2017-2022	dérogation

COUPES 2017

Sur proposition de l'ONF, conformément à l'aménagement en cours d'instruction et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

1/ MISE SUR LE MARCHÉ (art. L 214-6 à -11, L 243-1, L315-2, R 156-5)

Forêt	N°	Surface	Nature	Proposition
Charrier et autres	8	6.80 ha	Irrégulière	Vente en bois façonné
Charrier et autres	4	7.70 ha	Irrégulière	Vente en bois façonné
Cros	1	6.52 ha	Irrégulière	Vente en bois façonné

2/ DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Forêt	N°	Surface	Nature	Essences
Cros	1	6.52 ha	Irrégulière	Feuillus

Mode d'exploitation d'affouage retenu : en nature après façonnage

Mode de partage de l'affouage : par feu

Autres modalités suivant le règlement d'affouage instauré.

DECISION MODIFICATIVE

Des modifications budgétaires ont été accordées par le Conseil Municipal pour prendre en compte les dépenses suivantes :

- Achat terrain place de retournement piste forestière Tonvic-Issartier-Plagnes-Le Temple (+ 1 824 €)
- Achat électroménager logement gîte du bourg (+ 1 000 €)
- Ajout travaux de voirie Chaillargues à la programmation VOIRIE 16 – subvention FIC (+ 9 000 €)

Ces fonds ont été retirés du programme de la piste de Chemintrand mis en place par la CCVA dont le projet est en attente.

DIVERS

- La cérémonie du 11/11 aura lieu le 13/11 à 11h30 et sera suivi d'un vin d'honneur.
- L'empierrement de la forestière Tonvic-Issartier-Plagnes-Le Temple est prévu semaines 42 et 43
- Une déclaration à l'assurance a été faite pour la fuite au plafond de la cantine.